

Innovation et administration – pas de contradiction

L'administration n'a pas l'image d'une source d'innovation. Mais c'est faux. Le concours «Excellence publique» est à la recherche de projets innovateurs. Le délai pour une candidature est le 31 mars 2015.

La Société suisse des sciences administratives (SSSA) a lancé l'édition 2015 du concours national «Excellence publique». Quels sont l'idée directrice et le but de ce concours d'innovation dans les services publics?

Beda Schmidhauser: En Suisse, les projets novateurs du secteur public ne reçoivent que trop rarement la reconnaissance et la diffusion qu'ils mériteraient. Il est évidemment toujours regrettable et même inefficace que de bonnes idées menées avec succès ne puissent pas fructifier ailleurs. C'est pourquoi le concours suisse «Excellence publique 2015» a été conçu dans l'optique de recenser les innovations mises en place avec succès dans le domaine administratif – aux niveaux national, cantonal ou communal – afin de les faire connaître. Elles pourront ainsi servir de modèles pour, par exemple, être appliquées à d'autres secteurs administratifs ou encore constituer un point de départ vers d'autres projets de modernisation. Cela serait profitable à tout le monde, et l'effet d'une administration considérée comme une organisation novatrice peut être important auprès de la population. C'est pourquoi la SSSA a voulu reprendre et élargir à toute la Suisse ce concours d'innovation initialement lancé par le professeur Yves Emery de l'IDHEAP en 2004, et surtout connu en Suisse romande.

Quelles sont les catégories du concours?

Dans la présente édition, la commission scientifique de la SSSA invite à soumettre des projets d'innovation réalisés dans les catégories suivantes: Administration et citoyen, Nouveaux modèles de communication entre administration et politique, Innovations dans la gestion des ressources humaines, Programmes d'économie novateurs, Coopérations et fusions.

Qui pourra participer au concours?

La candidature doit être déposée par une organisation du secteur public suisse. Il peut s'agir de toute administration publique, entreprise publique ou partenariat public-privé (PPP), ce à tous les niveaux administratifs. L'organisation candidate doit être majoritairement financée par des fonds publics. Cette définition large correspond aux normes du concours européen d'innovation <http://eipa.eu>. A ce jour, plusieurs lauréats des concours suisses ont été reconnus, par la suite, au niveau international.

Que faire d'un projet d'innovation qui serait d'un grand intérêt pour un public plus large, mais qui ne correspond à aucune des cinq catégories proposées?

En effet, la commission du concours a décidé de ne pas proposer de catégorie «open track». Il peut néanmoins tout à fait valoir la peine de présenter des projets d'innovation sur d'autres thèmes.

«Les lauréats suisses ont été reconnus au niveau international.»

Quel est l'intérêt et l'impact d'une participation? Quel est le feedback pour les participants?

Tous les dossiers seront évalués par une équipe de spécialistes au sein de leur catégorie respective. Ces équipes sont composées de représentants d'université et de partenaires de l'économie. Les dossiers seront évalués selon les dix critères d'évaluation présentés sur le site www.excellence-publique.ch. Je pense que cette évaluation externe permet aussi d'amener de précieuses indications sur le projet soumis et ses possibilités d'amélioration. En fin de compte, une récompense matérialise l'estime et la reconnaissance du travail effectué par les responsables du projet. C'est un plaisir de pouvoir partager et communiquer une telle reconnaissance à l'intérieur de même qu'à l'extérieur de l'institution, ainsi qu'envers sa hiérarchie. Les projets novateurs rendus publics peuvent être particulièrement utiles pour les autres administrations inté-

ressées, qui peuvent apprendre de ces bonnes idées et découvrir leur propre potentiel d'amélioration. Au final, nous bénéficierons tous de l'impact positif.

Est-il admis que différentes unités administratives d'une même commune se présentent pour le concours?

Un dossier ne peut être déposé que dans une seule catégorie du concours. Par contre, un-e candidat-e a la possibilité de participer avec différents dossiers dans les diverses catégories. Les dossiers peuvent être rédigés en allemand, en français ou en italien.

Quel doit être l'ampleur des dossiers de candidature?

Les dossiers ne doivent pas dépasser dix pages, couverture incluse. Les annexes doivent également se limiter à dix pages. Sur internet, vous trouverez un document avec toutes les consignes pour la remise des dossiers ainsi qu'un plan de dossier fort utile. Le temps à investir pour présenter une candidature dépend naturellement de la qualité et de la précision de la documentation déjà existante sur le projet. Nous pensons qu'à partir d'un projet bien documenté au préalable, il devrait être possible, en trois à cinq heures, de remplir la documentation fournie par le concours.

Interview: Lukas Reichmuth

Informations:

www.excellence-publique.ch

Prix et questions

La remise des prix aura lieu le 26 novembre 2015 à la suite du congrès d'automne de la SSSA, à Berne. Pour des questions spécifiques ou en cas de doutes, veuillez vous adresser par téléphone ou par e-mail à excellence@sgvv.ch à la direction du projet.